



HAL
open science

Les succès et les échecs de la politique de restitution dans le secteur agricole

Lydia Petráňová

► **To cite this version:**

Lydia Petráňová. Les succès et les échecs de la politique de restitution dans le secteur agricole : Cahiers du CEFRES N° 11f, Anciens et nouveaux propriétaires. Cahiers du CEFRES, 1997, Anciens et nouveaux propriétaires, 11f., pp.7. halshs-01166209

HAL Id: halshs-01166209

<https://shs.hal.science/halshs-01166209>

Submitted on 22 Jun 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Cahiers du CEFRES

N° 11f, Anciens et nouveaux propriétaires
Anne Olivier (Ed.)

Lydia PETRÁŇOVÁ

Les succès et les échecs de la politique de restitution dans le secteur agricole

Référence électronique / electronic reference :

Lydia Petráňová, « Les succès et les échecs de la politique de restitution dans le secteur agricole », Cahiers du CEFRES. N° 11f, Anciens et nouveaux propriétaires (ed. Anne Olivier).

Mis en ligne en janvier 2012 / published on : january 2012

URL : http://www.cefres.cz/pdf/c11f/petranova_1997_restitution_secteur_agricole.pdf

Editeur / publisher : CEFRES USR 3138 CNRS-MAEE

<http://www.cefres.cz>

Ce document a été généré par l'éditeur.

© CEFRES USR 3138 CNRS-MAEE



Les succès et les échecs de la politique de restitution dans le secteur agricole

Lydia Petráňová

"Ils appelaient cela collectivisation" est le titre d'une réflexion philosophique que Václav Havel fit parvenir en 1984 à l'université de Toulouse, quand celle-ci lui décerna le titre de docteur *honoris causa*. Il y comparait le processus de collectivisation socialiste de l'agriculture qui se déroula dans les années cinquante dans les Pays tchèques à un "cyclone qui s'abattit sur les campagnes tchèques, détruisant tout sur son passage". Ce cyclone balaya de la surface terrestre la notion même de propriété foncière paysanne traditionnelle, système écologique et économique-social au fonctionnement plutôt satisfaisant, qui reposait sur l'expérience et la compétence de générations de fermiers et de paysans, sur l'appartenance familiale et le respect des traditions, sur l'attachement et l'enracinement au lieu, ainsi que sur le juste équilibre formé par les diverses composantes de cette institution paysanne: champs, prés, bornes, forêts, bétail, volaille, eau, chemins, etc.

La loi n° 229/91 sur les restitutions éveilla un grand espoir chez des dizaines de milliers de personnes: celui de voir renaître l'institution traditionnelle que représente la propriété paysanne. L'enthousiasme soulevé par les restitutions toucha principalement les générations qui avaient connu le système privé d'exploitation agricole (c'est-à-dire les sexagénaires et leurs aînés); l'émotion que les restitutions suscitèrent chez ces paysans était liée à l'image plus ou moins idéalisée qu'ils avaient gardée de leur propre jeunesse, avant la collectivisation, et aux torts que ladite collectivisation leur avait causés. L'idée qu'ils se faisaient de ces restitutions était fort peu réaliste, ce qui ne tarda pas à apparaître après que la loi eut satisfait à leurs droits de restitution. Pour illustrer mon propos, je préciserai qu'en Bohême et en Moravie, sur un total de 232 856 droits de restitution présentés dans le secteur agricole, les données les plus récentes fournies par la dénommée "Mission verte" du ministère de l'Agriculture de la République tchèque¹ indiquent que seulement 57,8% des cas ont été définitivement réglés et enregistrés.² Dans le cas particulier du retour à la propriété foncière paysanne, un autre indicateur de référence a son importance: celui qui consiste à céder à des propriétaires physiques, en le leur répartissant, le terroir qui est entre les mains des utilisateurs. Sur les 254 000 demandes d'obtention de terres déposées soit dans un but d'exploitation personnelle, soit dans un but de location ou de vente, 201 000 ont obtenu satisfaction.³ Les terres redistribuées représentent 16,4% de la superficie totale des terres agricoles de la République tchèque. Parmi les bénéficiaires de cette redistribution, les plus nombreux sont ceux qui possèdent une superficie comprise entre 10 et 20 hectares (27,6%) ou entre 5 et 10 hectares (21,7%), c'est-à-dire les paysans moyens et les petits paysans. Le nombre total de demandes de redistribution des terres agricoles d'une superficie de 5 à 50 hectares déposées dans un but d'exploitation personnelle, donc d'une superficie correspondant aux petites, moyennes et grandes exploitations agricoles d'autrefois, se monte à 57 196 personnes. Or, si l'on se réfère au nombre d'agriculteurs enregistrés au Groupement des agriculteurs privés,⁴ on découvre que seulement 3 000 fermes familiales (qui peuvent être considérées comme les successeurs des propriétés agricoles d'alors) sont exploitées en Bohême et en Moravie. Il va de soi que les restitutions dans le secteur agricole ne sont et ne peuvent être la

¹ Rapport sur l'état de l'agriculture tchèque, 1995. Mission verte. Etude faite sous l'égide du ministère de l'Agriculture de la République tchèque, centre de recherche en économie agricole. Prague, ministère de l'Agriculture, 1995.

² Chiffre arrêté au 31.12.1994; aujourd'hui, il est sensiblement plus élevé.

³ Voir Mission..., page 39.

⁴ Le nombre réel de fermes familiales que compte la République tchèque est sensiblement supérieur à ce qu'indique le Groupement des agriculteurs privés, parce que certains d'entre eux n'appartiennent pas à cette organisation. La Mission verte du ministère de l'Agriculture ne permet pas de déterminer le nombre exact des petits fermiers, étant donné qu'elle les regroupe dans une rubrique unique, sous le terme "entreprises de personnes morales" (qui sont évaluées en République tchèque à 52 003), avec les grands domaines restitués et avec les établissements agricoles privés qui fonctionnent sur un mode entrepreneurial.

concrétisation du concept même de restitution, c'est-à-dire le rétablissement de l'état antérieur, à savoir de l'état dans lequel la chose se trouvait avant de subir des dommages.

Il n'appartient pas à l'ethnologue de porter une appréciation sur les changements macroéconomiques qu'ont entraînés la collectivisation socialiste de l'agriculture, qui a supprimé la propriété agricole privée, et l'actuelle transformation de l'agriculture, qui tente au contraire de donner une définition concrète de la propriété agricole. Ces deux processus sont le résultat d'un choix politique et eurent pour conséquences la destruction de l'organisation sociale qui existait dans les campagnes, un bouleversement au niveau des autorités et de la hiérarchie sociale, et la mise en place d'un nouveau système de valeurs. Tous deux ont engendré une discontinuité et brisé l'évolution centenaire et linéaire de l'agriculture et du paysage rural tchèques, et cela sur une période relativement courte de quarante années. Des déclarations proclamant la nécessité de "redresser les torts" accompagnèrent ces deux processus fort différents. Dans le premier cas, le leitmotiv était la suppression des différences de classes; dans le second, la restitution des biens confisqués. Mais, parallèlement, ces deux processus ont engendré de nouveaux problèmes et de nouveaux torts, ou plutôt des sentiments de tort. Dans le premier cas, on a agi délibérément, l'objectif étant de supprimer le prétendu "ennemi de classe"; dans le second cas, ce fut involontaire, l'objectif déclaré étant l'abolition du paternalisme d'Etat et du Parti, ainsi que la suppression des subventions que les agriculteurs avaient pris l'habitude de percevoir sous le socialisme.

L'ethnologie n'est pas en mesure de faire une analyse exhaustive de l'étendue des changements socio-économiques. A la différence de la sociologie, elle porte un regard depuis le bas et trouve sa principale application dans les études concernant le micro développement. Elle peut aider à expliquer certaines pratiques historiques concrètes dans de petites communautés en se fondant sur le mode de pensée et de comportement des gens qui subissent et utilisent ces pratiques. Les pratiques historiques concrètes que représentent la collectivisation et la transformation de l'agriculture devraient être au premier plan des préoccupations des ethnologues. Cela parce que l'ethnographie, traditionnellement, s'oriente plutôt, dans l'espace culturel d'Europe centrale, et ce depuis le XIX^e siècle, vers l'étude de la culture populaire dans les campagnes (je ne fais là qu'émettre une constatation, en aucun cas une priorité). Malheureusement, il serait tout à fait vain d'essayer de trouver, dans les travaux spécialisés des générations d'ethnologues tchèques et slovaques qui nous ont précédés, des études quelque peu critiques ou des monographies objectives consacrées à la collectivisation de l'agriculture. Le résultat des grandes planifications étatiques concernant la recherche sur la collectivisation de l'agriculture se résume à quelques études publiées dans des recueils fortement marqués par un manque d'objectivité et une absence de clarté méthodique⁵. C'est sans doute précisément le refus de falsifier les résultats des recherches pour les accorder à l'idéologie communiste qui a amené les ethnologues à fuir ce qui aurait dû être, dans les années cinquante, leur tâche première. Il est par ailleurs étonnant de constater que les changements qui s'opèrent actuellement dans l'agriculture, à savoir les restitutions et la transformation des coopératives, qui à leur tour ont modifié en un laps de temps très court le paysage rural, n'éveillent que faiblement l'intérêt des ethnologues. La cause n'en est pas, cette fois, idéologique, mais plutôt la profusion des sujets attrayants. Dans le domaine de la recherche sur les transformations qui ont connu une application concrète dans le secteur agricole, les ethnologues slovaques ont une légère avance, puisqu'ils ont ouvert, dans la revue *Slovenský národopis*, une discussion autour de l'étude ethnologique de la double discontinuité intervenue dans le développement de l'agriculture.⁶ Il est clair que l'occasion manquée d'étudier la collectivisation est irrattrapable, la vie et la mémoire humaines ayant leurs limites. Cependant, la possibilité qui existe aujourd'hui d'étudier les deux tendances en parallèle, à savoir la collectivisation et la transformation du secteur agricole, offre de nouveaux thèmes de recherche, principalement au niveau du processus restitutif.

⁵ L'étude de J. Svobodová intitulée " Que signifie posséder des terres dans la vie d'un village à l'époque de la collectivisation" tente d'analyser ce sujet complexe et s'efforce d'adopter une attitude objective et rigoureuse sur la question. In: " *Village I. Conséquences des changements économiques sur le mode de vie*". Red. A. Robek. Livret ethnographique n°7. Prague, Institut de la faculté économique de l'Académie des sciences tchécoslovaque (UEF ČSAV), 1973, pages 5-111. Ensemble des résultats d'une enquête de longue haleine effectuée dans un village entre 1947 et 1957.

⁶ Voir P. Slavkovský, "Dve diskontinuity vo vývine slovenského poľnohospodárstva". *Ethnographie slovaque* n°43, 1995, pages 371-377; M. Leščák, "Kolektívizácia poľnohospodárstva a súčasný etnologický výzkum". Ibid, pages 378-382; O. Danglová, "Transformácia poľnohospodárstva ako otázka pre etnológia". Ibid, pages 487-492.

En ce qui concerne les nombreuses facettes du problème collectivisation/restitution, j'ai pratiqué une longue enquête sur le terrain, dans le village de Jiřín, district de Benešov. J'y étudie depuis 1992 l'aspect humain des restitutions dans le secteur agricole, et ce au sein des familles le plus cruellement touchées par la collectivisation, c'est-à-dire ayant perdu propriété foncière et habitation.⁷ La suppression des riches paysans (les koulaks) est un des phénomènes les plus extrêmes qui ont accompagné la collectivisation. Ce mécanisme, copié sur le modèle soviétique d'avant-guerre, rendit de fait tous les voisins des familles poursuivies complices des persécutions. En effet, dans la première phase, les petits paysans et les paysans sans terre se partagèrent le sol et le cheptel des koulaks expropriés. Peu après, eux-mêmes furent confrontés à la collectivisation et se sentirent lésés quand ils perdirent leur part. Néanmoins, l'attitude de ces gens, qui continuaient de former le collectif villageois, vis-à-vis des voisins dépossédés ne changea pas. Leur mutisme, sans doute dû à une certaine mauvaise conscience, se transforma peu à peu en une franche animosité quand ils constatèrent que les coopératives ne répondaient pas à leurs attentes. "Les paysans se la coulent douce en ville et nous, nous devrions nous user l'échine sur leurs terres." Les voisins semblaient avoir oublié que les paysans n'étaient pas partis de leur propre gré. La barrière psychologique qui se dressa alors entre les acteurs et les victimes de la collectivisation forcée perdure chez leurs descendants de deuxième et troisième génération; c'est une des raisons pour lesquelles les familles des expropriés qui ont aujourd'hui recouvré leurs biens sont peu nombreuses à retourner vers le berceau de leurs ancêtres, à rejoindre les terres ou les biens fonciers restitués. Les autres raisons sont le mauvais état des propriétés et des biens restitués et les mutations intervenues dans l'identité des descendants des familles persécutées.

On ne connaît pas encore le nombre précis de paysans expropriés pendant la collectivisation. Les statistiques de l'époque ne mentionnent aucun chiffre et les tentatives de recensement ou d'estimation actuelles restent approximatives. A Jiřín, le village étudié, la collectivisation de l'agriculture se déroula de façon particulièrement brutale. Les sept paysans du village furent classés dans la catégorie des "paysans riches" (koulaks) et les sept familles, qui occupaient 11 maisons sur un total de 37 dans le village, furent condamnées à l'expropriation. Ces sept propriétés foncières paysannes, d'une superficie de 17 à 34 hectares, formaient pourtant le cœur, le noyau du village depuis le Moyen Age, les fermettes et les maisons des sans-terre ayant été construites autour; ces dernières s'étaient érigées sur le sol de la commune au cours de la seconde moitié du XVIII^e siècle, période d'essor démographique. Les propriétés paysannes étaient exploitées par les familles depuis plusieurs générations; dans un cas, les documents prouvaient même que l'exploitation existait depuis plus de quatre cents ans. La faible rentabilité du sol, peu fertile, rendait le classement dans la catégorie des riches paysans fort problématique. Il n'est dû qu'à la rancune personnelle du seul communiste du village (cantonnier) et est une démonstration exemplaire de ce qu'on pouvait faire au nom de la mise en pratique historique de la fameuse lutte des classes.

J'ai abordé ma propre enquête après une minutieuse recherche, sur la base d'une documentation photographique et d'une étude des sources auxquelles j'ai pu avoir accès, parmi lesquelles une partie des actes de l'ancien Comité national départemental, ceux du tribunal, les demandes de réhabilitation de 1968, les chroniques locales, la correspondance des familles, etc. J'ai effectué mon enquête parmi les bénéficiaires de restitution de deuxième et troisième génération (16 personnes) et chez une seule personne de la génération des expropriés. Dans un premier temps, je n'ai posé qu'une question: "Pensez-vous pouvoir encore vous considérer, vous ou un membre de votre famille, comme chez vous dans les habitations ou les biens restitués?" En 1992, les réponses étaient dans l'ensemble assez confuses et réservées, mais pas négatives. La même question fut posée en 1993 et 1994, et les réponses obtenues indiquaient que cette éventualité paraissait de moins en moins probable. J'ai peu à peu étendu le champ des questions jusqu'à aborder le sujet de l'exploitation du terrain restitué, des forêts, etc.

Des sept familles expropriées dans le village de Jiřín, quatre ont réellement tout perdu. C'est entre 1952 et 1954 que ces paysans reçurent l'ordre de quitter les lieux, et ce de manière généralement subite: dans la majorité des cas, l'ordre leur parvenait le soir et ils devaient quitter la maison dès le lendemain matin, emportant les quelques affaires qu'ils avaient eu le temps de rassembler. Suivaient souvent une période d'emprisonnement, le travail dans les mines d'uranium, l'interdiction, pour les

⁷ Voir L. Petráňová, "Can Man's Home be Returned Him? (The Human Problem of Restitution)". In: *Constructed Image of the World and Ethnography*. Prague, 1993, pages 55-67.

enfants, de fréquenter les écoles supérieures et, pour les fils, l'incorporation dans les unités dites techniques de l'armée (NDLT - régiments spéciaux dans lesquels le maniement des armes était refusé aux appelés, qui effectuaient par ailleurs des travaux physiques particulièrement pénibles). De ces sept familles de Jiřín condamnées par la collectivisation, trois furent finalement partiellement amnistiées. D'un point de vue démographique, il est intéressant de relever le fait que les familles dont la descendance est la plus nombreuse sont les quatre qui ont été le plus durement touchées (emprisonnement, expropriation totale, obligation de changer de mode de vie), alors que dans les familles partiellement amnistiées les pénibles conditions de vie rencontrées ultérieurement, parmi les voisins fanatisés, ont abouti à l'extinction de la descendance. L'élimination des familles paysannes de Jiřín a provoqué l'éclatement de la communauté rurale. En perdant sa paysannerie, le village fut dépossédé de ceux qui faisaient naturellement autorité dans le fonctionnement de l'économie locale et qui formaient son élite intellectuelle. La structure classique et traditionnelle implosa, et les valeurs éthiques qui la maintenaient en équilibre ne furent à leur tour plus reconnues.⁸ La déruralisation, qui fut dans les Pays tchèques la tendance dominante de l'après-guerre, prit à Jiřín des proportions tout à fait extravagantes: sur 108 habitants en 1950, il n'en restait que 14 en 1993. L'état de désolation et de dépeuplement de ce village, situé à 50 kilomètres de Prague, est comparable à celui des communes frontalières évacuées.

Les restitutions des terres telles que prévues dans l'esprit de la loi de restitution de 1991 et dans la loi de modification de 1992 ont, dans le village considéré, été un échec. J'ai refait la même enquête auprès des bénéficiaires de restitution en 1995 : aucun d'entre eux n'a l'intention de se consacrer à l'agriculture. Dans deux cas, les petits-enfants ont décidé de réparer les bâtiments d'habitation pour les vacances et les loisirs familiaux, mais ils ne sont pas intéressés par la terre. C'est toujours la coopérative, aujourd'hui "modifiée", qui exploite le sol. Deux autres familles hésitent, ne sachant comment résoudre le problème posé par les biens recouverts; une autre encore a loué terres et bâtiments à un agriculteur privé. Aucun de ces propriétaires n'envisage de se réinstaller dans ses biens, les quarante années écoulées les ayant rendus étrangers au mode de vie paysan (ils sont devenus médecins, enseignants, électriciens...) S'ajoute à cela l'absence de motivation économique due à la pauvreté du sol. Les liens profonds qui attachaient les paysans à leur sol et à leurs biens ont été rompus et ont perdu toute signification aux yeux des descendants de la troisième génération.

L'euphorie qui accompagna la loi de restitution de 1991 retomba d'un coup. Pour la majorité des personnes concernées, la restitution des biens resta purement formelle: les sols restitués continuèrent à être exploités par les coopératives. Ainsi, les terres entrèrent en possession de propriétaires concrets, mais elles n'avaient pas d'exploitants concrets. Pour des raisons psychologiques, nombre de sexagénaires, traumatisés dans leur jeunesse par le processus de collectivisation, tentèrent d'exploiter eux-mêmes le sol restitué. Mais ils se rendirent rapidement compte qu'ils n'avaient ni les connaissances requises ni la force nécessaire pour se lancer dans l'agriculture. En ce qui concerne la deuxième génération des bénéficiaires de restitution, les cas de restitution spéculative ne sont pas exceptionnels, qui visent à compenser financièrement la perte des cheptels vif et mort sans pour cela être l'expression d'un intérêt réel pour le sol et l'exploitation agricole. La troisième génération (les petits-enfants), pour sa part, n'a en règle plus aucun lien avec la terre et ne s'intéresse qu'à l'aspect financier de la question.

Les quelques cas de restitutions réussies, c'est-à-dire ayant été à l'origine de la fondation de fermes familiales comparables, d'un certain point de vue, aux anciennes propriétés foncières se trouvent là où:

1. les familles n'ont pas été expulsées et où le sentiment du "chez-soi" (de son "home") a continué d'exister;
2. la deuxième génération se compose de personnes âgées d'une cinquantaine d'années;
3. certains membres des deuxième et troisième générations ont suivi une formation agricole ou ont travaillé dans l'agriculture.

⁸ La chercheuse slovaque O. Danglová, dans "Topolníky na jižním Slovensku", parle également de cet éclatement des rapports sociaux dans un village après l'échec de la restitution d'un grand domaine, en 1992.

J'ai rencontré ces cas de figure lors d'une enquête de contrôle que j'ai effectuée en 1995 à Polabí (district de Nymburk), qui est une région très fertile.⁹ La structure des groupements d'agriculteurs, que les registres du ministère de l'Agriculture nomment sommairement "entreprises de personnes physiques", se présente, dans le district de Nymburk, sous la forme suivante: 66 fermes familiales (restitutions comprises) d'une superficie de 15 à 200 hectares, 5 grands domaines agricoles restitués et 6 entreprises privées avec employés, dont les entrepreneurs ne sont pas les bénéficiaires de la restitution, mais les locataires des nouveaux propriétaires - locataires qui n'envisagent d'ailleurs pas, à l'heure actuelle, d'acheter le sol.¹⁰ Les propriétaires des fermes familiales du village de Polabí ont choisi une production agricole mixte (végétale et animale), la production hyperspécialisée restant exceptionnelle.¹¹ Ils rencontrent de nombreuses difficultés, mais réussissent malgré tout à remplir leurs engagements financiers. On ne peut en l'état actuel des choses parler de bénéfiques. Ce sont les membres de la famille qui aident, rares étant ceux qui ont des employés. Les petites fermes familiales fonctionnent sur le mode de ce qu'on appelait auparavant les "paysans ouvriers", c'est-à-dire que l'exploitation ne représente dans la majorité des cas qu'un moyen de subsistance complémentaire pour la famille, dont les membres tirent leur revenu principal d'un emploi stable dans l'industrie ou les services.

Les fermes familiales ne peuvent soutenir la comparaison avec les coopératives de propriétaires dites "modifiées". Ces coopératives ont en fait perdu bien peu de leurs caractéristiques pseudo-associatives socialistes; elles continuent en effet d'exploiter les terres, mais n'en sont pas propriétaires. On peut dire que beaucoup d'entre elles vivent sur "les réserves" qu'elles ont engrangées au cours des dernières années, relativement prospères, de la production socialiste à grande échelle. Dans le village de B. (à 40 km de Prague), par exemple, la coopérative vend sur le marché libre des appartements qui furent construits grâce aux subventions de l'Etat et qui étaient à cette époque destinés à ses adhérents... Les petits propriétaires fermiers (ferme familiale), en revanche, doivent rembourser les hypothèques et, bien souvent, se heurtent à des difficultés dues à l'insolvabilité des industries de transformation (par exemple, des laiteries). De plus, les petits fermiers sont désavantagés par rapport aux coopératives, parce que, n'ayant pu établir par le passé - et n'ayant donc aujourd'hui - aucun contact commercial, ils ne réussissent que difficilement à écouler leur production. Les propriétaires de ferme familiale ont leur organisation à l'échelle nationale (le Groupement des agriculteurs privés) et régionale, et c'est fort logiquement qu'ils souhaitent fonder leurs propres associations bénévoles chargées du stockage et de l'écoulement de leurs marchandises. En Bohême et en Moravie, ce type de coopératives agricoles, remarquablement organisées, était très répandu avant 1948.

Les fermes familiales rappellent sur beaucoup de points les traditionnelles propriétés foncières paysannes. Ce qui est particulièrement remarquable, quand on compare avec les autres types d'entreprises agricoles, c'est le rapport qu'entretiennent les petits propriétaires fermiers avec la terre héritée. "Sans terre, la vie n'a aucun sens; c'est une histoire d'amour", a déclaré dans un entretien un petit fermier (53 ans, ingénieur agricole, deux fils diplômés de l'école d'agriculture). Il a sans le savoir paraphrasé la définition que donna jadis Inocenc Bláha du sens de la vie paysanne. Pourtant, les fermes familiales ne sont et ne peuvent être la résurrection des propriétés foncières paysannes. Celles-ci reposaient sur certains principes qui sont tombés en désuétude, par exemple l'autoapprovisionnement, ou qui ont perdu toute raison d'être (comme le système de rente viagère) face aux formes actuelles d'organisation sociale, plus perfectionnées. Par ailleurs, la surface des terres dont a besoin, dans les conditions économiques présentes, une ferme familiale pour être autosuffisante est bien supérieure à celle qui était nécessaire aux anciennes propriétés foncières paysannes. Sur une surface autrefois exploitée par environ six paysans moyens, on trouve fréquemment aujourd'hui une seule ferme familiale (à Polabí, la surface moyenne atteint environ 150 hectares). Les petits fermiers ne peuvent pas non plus avoir le même poids économique que celui que possédait la paysannerie avant 1948, parce qu'ils sont peu nombreux et parce qu'ils ne se multiplieront pas tant que l'Etat ne

⁹ Z. Vaněčková s'est intéressée à la collectivisation de l'agriculture dans le district de Nymburk; elle a édité les procès-verbaux des chroniques datant de la collectivisation brutale. Voir "Vesnice III. Procès-verbaux des chroniques municipales sur la naissance du JZD" (NDLT - Coopérative agricole unifiée). Ed. Z. Vaněčková. *Livret ethnographique* n°27. Prague, UEF ČSAV, 1977.

¹⁰ Sur l'ensemble du pays, les "entreprises de personnes physiques" sont évaluées à 23,2%.

¹¹ Un exemple d'hyperspécialisation: le cas de R. S., ancien aubergiste pragois qui a monté un élevage de porcs sur la propriété familiale paysanne restituée; il se charge lui-même de l'abattage des animaux et organise des "fêtes du cochon maison" pour les clients pragois.

modifiera pas sa politique agricole. Les petits fermiers interrogés sont unanimes à penser que ceux qui n'ont pas profité des mesures incitatives offertes jusqu'en 1993 pour s'installer sur les biens restitués (prêts non remboursables, hypothèques avantageuses, etc.) n'ont plus aujourd'hui aucune chance de survivre et de prospérer.

Dans les pays tchèques, plus des trois quarts des terres agricoles sont, selon le ministère de l'Agriculture, entre les mains de personnes morales: coopératives (environ la moitié), sociétés commerciales, établissements communaux et étatiques. Les coopératives post-communistes, sur l'existence desquelles les avis sont très partagés, représentent donc la force dominante dans le secteur agricole. Les résultats des enquêtes et des recherches des ethnologues slovaques indiquent que la suppression de ces coopératives post-communistes serait plus dommageable que profitable à l'agriculture et que les agriculteurs eux-mêmes souhaitent leur survie. En République tchèque, les avis concernant ces coopératives sont quelque peu divergents. Sans les subventions de l'Etat, elles ne pourront se maintenir que si elles deviennent des entreprises compétitives, ce dont ont parfaitement conscience leurs managers et une majorité de leurs membres et employés. Au cours des trois dernières années, le nombre des employés agricoles a diminué de moitié, ce qui témoigne, entre autres choses, de l'effort déployé par les coopératives pour se débarrasser des sureffectifs.

Ces dernières années, l'impression que produisent les champs envahis de mauvaises herbes, les prés non fauchés, les jardins laissés à l'abandon est accablante. C'est une des conséquences négatives, un témoignage de l'échec de la politique de restitution. Espérons que ce n'est que provisoire et que l'agriculture tchèque, qui, selon les statistiques, a cessé d'être déficitaire en 1995, aura raison de cette désolation.